



USJM – TIR À L'ARC - COMPAGNIE D'ARC DE MITRY-MORY

e-mail : jgarc.mitry@gmail.com - (06 07 61 57 76 — (06 70 40 10 06

Site internet : mitry-mory-archers.com



**Nous accueillons les jeunes enfants dès 11 ans (U13)
c'est-à-dire, ceux nés à partir du 1er janvier 2014.**

Le tir à l'arc, pratiqué en tant que sport n'est pas dangereux si tout le monde suit les directives de sécurité. N'oublions pas que c'est une arme qui a été utilisée pendant des milliers d'années !

Ainsi, le tir à l'arc est soumis à des règles strictes qui doivent être suivies à la lettre. **En effet, « la sécurité » concerne chacun d'entre nous et s'adresse à tous.** Elle est le miroir des principes de bon sens.

Les cours sont GRATUITS et dispensés par des entraîneurs, tous BÉNÉVOLES
(Ils méritent donc TOUS votre respect et votre bienveillance).

Pour tous les nouveaux, ils se dérouleront au boulodrome, 93 rue de Valenciennes à Mitry le Neuf :

Chaque mardi (hors vacances scolaires)
de 18 h 00 à 19 h 30 pour les jeunes archers
De 19 h 45 à 21 h15 pour les adultes

⚠ Des événements indépendants de notre volonté pouvant survenir à tout moment, nous tenons à vous informer qu'en cas de fermeture de nos installations, il ne nous sera pas possible de vous rembourser votre inscription.

*Adhérer à une association est un acte volontaire
qui n'est pas assimilé à une prestation de service.*

Une présence régulière aux entraînements sera demandée afin d'acquérir une certaine technique qui permettra de participer, tout au long de la saison, à de nombreux tirs.

Lors de l'inscription définitive, à l'issue des séances d'essai gratuites, vous devrez nous remettre **impérativement** :

- La **fiche d'inscription** (dûment complétée) avec l'autorisation parentale obligatoire pour les mineurs (imprimé fourni)
- Une **photo d'identité**
- Si nécessaire, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du tir à l'arc).
- Le **ticket-sport** de la municipalité ou tout autre justificatif (Pass'sports, Pass'agglo...) pouvant vous permettre de bénéficier d'une réduction.
- Le **règlement** (par chèque de préférence à l'ordre de USJM TIR À L'ARC) des frais d'inscription

Aucun dossier incomplet ne sera accepté

L'**USJM Tir à l'arc – Compagnie d'Arc de Mitry-Mory** est une association, loi de 1901, dédiée à la pratique sportive du tir à l'arc.

L'**adhésion à celle-ci implique l'acceptation du règlement intérieur** (L'intégralité du document est affichée sur le lieu d'entraînement et sur notre site internet.)

En cas de non-respect de celui-ci, la Compagnie d'Arc de Mitry-Mory est très stricte et ses responsables se réservent le droit de prendre des mesures disciplinaires pouvant aller de la suspension temporaire à l'exclusion définitive, sans remboursement de la cotisation.

L'attention des parents des jeunes archers est attirée sur plusieurs points

Dépôt et reprise des enfants le mardi :

Les parents doivent s'assurer de la présence d'un responsable au moment de déposer leurs enfants. La responsabilité de la Compagnie d'arc ne pourra être engagée responsable si les parents n'ont pas réalisé cette vérification. À la fin du cours, il est aussi nécessaire que les parents informent l'entraîneur (ou à défaut un responsable) qu'ils sont là pour prendre leurs enfants et ne se contentent pas de klaxonner dans la rue, devant le boulodrome, pour faire signe qu'ils les attendent...

Le cours n'est pas une garderie !

Un enfant qui n'a pas envie de venir est souvent source de perturbation pour l'ensemble du groupe. Nous informons les parents qu'il devra donc écouter (et accepter...) les consignes et les remarques de son entraîneur ou des responsables lorsque ceux-ci insistent, par exemple, sur les règles de sécurité.

Chaque archer sera responsable du matériel qui lui sera confié.

Il arrive trop fréquemment que, après le départ des archers, des petits accessoires (palettes, repose-arc, dragonnes, licences, stylos, flèches...) soient retrouvés dans le boulodrome, sous les bancs, sous les tables, voire dans la rue...

Le matériel mis à disposition (poignée, branches, flèches, viseur...) est fragile.

Il reste sous la pleine responsabilité de chaque archer.

Tout remplacement de matériel, perdu ou détérioré, sera donc facturé.

Vous trouverez, ci-après quelques extraits de notre règlement intérieur. Afin d'éviter tout litige a posteriori, nous ne pouvons que vous conseiller de les lire attentivement.

• Déroulement et règles de sécurité

Quelques règles doivent être respectées pour éviter, en particulier, tout risque d'accident :

- Le respect des horaires de début et de fin de l'entraînement
- L'échauffement et les étirements sont **OBLIGATOIRES** pour tous.
- Le salut : Tout archer doit manifester sa présence par un salut avant de tirer sa 1ère flèche.
- Les archers qui ont fini leur volée doivent se reculer du pas de tir, reposer leur arc sur le repose-arc et se positionner dans la « zone d'attente ».
- Lorsque tout le monde a terminé de tirer, il faut attendre l'ordre « flèches » du dernier tireur pour « monter » en cible.
- À la fin de chaque séance, le matériel doit être démonté et remis dans sa boîte par l'archer, puis rangé dans l'armoire.

• Comportement sur le pas de tir

- **Le respect de la discipline** est indispensable pendant l'entraînement et nécessaire pour assurer la sécurité durant les cours. Pour faciliter la concentration de chacun, les tireurs sont invités à ne pas (trop) discuter sur le pas de tir.
- **L'utilisation de téléphone portable est interdite pendant les cours.** En cas de non-respect de cette règle, les entraîneurs se réservent le droit de confisquer celui-ci pendant la séance.
- Toute grossièreté, insulte ou geste équivoque envers les archers et/ou les entraîneurs et responsables de la part des archers (jeunes ou moins jeunes) ou de leurs parents pourra entraîner l'application de sanctions.

La Tradition à la Compagnie d'Arc de Mitry-Mory

Une Compagnie d'Arc se distingue par son attachement à perpétuer la tradition des confréries du Moyen-Âge. Cela signifie une adhésion aux valeurs de la Chevalerie comme la Solidarité, le Respect, la Courtoisie et l'Honneur, au contraire des clubs de tir à l'arc, à vocation purement sportive. Tous les membres se doivent de respecter les consignes de sécurité et de bienséance. Tous se doivent assistance, respect.

Tous les archers doivent chaque année, selon la tradition, fêter la Saint-Sébastien (patron des archers), tirer à l'Abat Oiseau et participer au Bouquet Provincial.

Le Tir de la Saint Sébastien

Saint-Sébastien est le Saint Patron des Archers. Tous les ans, vers le 20 janvier (jour de la Saint Sébastien), est organisé un tir où tous les archers se doivent d'être présents.

L'Abat Oiseau ou Tir du Roi

L'abat oiseau est un moment important de la vie d'une Compagnie d'Arc. Le Roy de l'année précédente a préparé un blason décoré au centre de laquelle il a installé un petit oiseau en bois. Il remet alors son titre en jeu et c'est celui qui réussira à toucher l'oiseau le premier qui sera déclaré roy de l'année.

Le Bouquet Provincial

C'est la plus grande manifestation traditionnelle des Archers de France. Elle se déroule habituellement au mois de mai.

M. Mme..... Enfant Mitry-Mory, le..... Signature précédée de « lu et approuvé »